



## LES MISSIONS FORESTIÈRES RÉGALIENNES EN SERVICES DÉCONCENTRÉS – INITIATION

### Éléments de contexte :

La législation forestière française est le fruit d'une longue histoire qui, au cours des siècles, a permis de renforcer mais aussi de sécuriser le statut des espaces forestiers, tout en affirmant progressivement leur multifonctionnalité. Ainsi, de sa naissance en 1346 à sa récente nouvelle codification de 2012, le code forestier est à la base d'une importante réglementation, qui se décline tant en faveur des forêts publiques que des forêts privées.

Lois, codes, décrets, arrêtés nationaux, régionaux et départementaux, et autres textes constituent un arsenal réglementaire visant à encadrer un grand nombre de pratiques et de fondements, dont les services de l'État en charge des missions forestières restent garants de leur application quotidienne et de leur respect.

### Objectifs :

- Connaître les textes en matière de réglementation forestière utiles pour les missions en DDT et en DRAAF.

### Public concerné :

Agents des services déconcentrés en charge des missions forestières.

### Contenu proposé :

Le contexte des missions forestières : présentation de la forêt française, la politique forestière française et ses fondements juridiques, les acteurs, les outils pratiques (code forestier dans Légifrance, circulaires et BO agri, intranet).

Le défrichement : textes de base et définition, autorisation de défrichement, instruction des demandes, interactions avec d'autres réglementations, contentieux.

Les dispositifs d'aides et les subventions forestières.

Les dispositifs fiscaux.

La planification forestière, les documents de gestion durable : cadre législatif, dispositifs en forêt publique et en forêt privée, lien avec la fiscalité et les autres législations.

Le RBUE règlement bois de l'Union Européenne (lutte contre le bois illégal).

Les régimes administratifs de coupes.

La mise en œuvre de la police des forêts dans les services de l'État : définitions, habilitation, commissionnement, assermentation, compétences territoriales, constater les infractions, dresser procès-verbal, contrôle et plan de contrôle, les suites données.

### Intervenants :

Intervenants spécialisés

### Date limite d'inscription :

1 mois avant

### Durée :

**3 jours**

### Nbre de participants maximum :

**16**

### Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL [myriam.issartel@agriculture.gouv.fr](mailto:myriam.issartel@agriculture.gouv.fr)

### Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE [beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr](mailto:beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr)

### Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

### Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

### Code RenoIRH formation :

**NINFOR0024**